

ASCENSORISTE

Fiche FAST n° **11-05-2014** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : le monteur installe un appareil de levage destiné au transport de personnes ou de charges : ascenseur, monte-charge, monte voiture, escalier mécanique, trottoir roulant ; L'agent de maintenance en assure l'entretien, le dépannage et/ou les petites réparations ;

MONTAGE

- L'équipe approvisionne le chantier (immeuble en construction/rénovation) : décharge, stocke et distribue par niveaux l'outillage et les matériaux (manutention manuelle et mécanisée d'objets lourds ou encombrants). L'outillage spécifique comprend des appareils de traction (équipés ou non de parachute), des plateaux de travail posés ou suspendus munis des sécurités prévenant la chute des opérateurs ou du système, et des gueuses pour les essais en charge de l'appareil élévateur. Les matériaux constituant l'ascenseur comprennent les barres de guidage (50 à 110 kg), les éléments de cabine, les portes (jusqu'à 100 kg) le moteur treuil (300 à 1000 kg), les câbles de traction, les poulies, les contrepoids, les gueuses, les armoires et câbles électriques.
- Après avoir étudié les plans et schémas de l'ouvrage à réaliser, le montage proprement dit commence par la mise en place des barres de guidage à partir du plateau de travail suspendu et tracté. Il se poursuit par l'implantation du moteur et de sa commande, la pose des portes palières et des boutons d'appel. La trémie est ainsi fermée, la protection du personnel est assurée. L'assemblage de la cabine, l'équipement de la machinerie, l'attelage et les câblages et raccordements électriques sont les étapes suivantes. Le montage se termine par le montage et l'habillage de la cabine, les réglages et les contrôles préalables à la mise en service.
- Les membres de l'équipe peuvent communiquer entre eux par radio.

MODERNISATION ET ADAPTATION :

Une loi de 2003 impose la modernisation de l'ensemble du parc d'ascenseurs pour 2018 ; elle consiste à une mise en conformité avec les nouvelles normes de sécurité ; par des changements d'organes, ou de sous ensembles complets d'un ascenseur.

MAINTENANCE

- L'agent d'entretien et de dépannage se déplace seul en véhicule de service (voiture ou deux roues) pour se rendre dans des bâtiments (habitations, bureaux, immeuble de

grande hauteur, locaux industriels, hôpitaux, lieux publics...). Ce travail est souvent assujéti à des astreintes comprenant des permanences la nuit, les week-ends et jours fériés.

- Son intervention porte sur les organes mécaniques, électriques, électroniques hydrauliques, informatiques et automatismes des équipements situés en cabine, dans le local machinerie et dans les gaines d'ascenseur ; pour cela, il monte à des échelles, passe par des trappes, chemine sur les toits ou se déplace sur différents niveaux du bâtiment en empruntant les escaliers, tout en portant son outillage (sac ou sacoches pesant 15 kg). Il peut travailler en hauteur et dans toutes les positions (debout, accroupi, allongé)
- L'entretien normal : une fois par mois sur chaque installation, comprend les contrôles, nettoyages et réglages nécessaires, le remplacement des pièces usagées, la vérification des dispositifs de sécurité et le bon fonctionnement des matériels ; pour chaque intervention l'ascensoriste doit établir un compte rendu écrit d'intervention.
- L'entretien complet qui nécessite la mise hors service de l'installation, comporte en outre la vérification en machinerie et en fond de cuvette des organes de traction (moteur, câbles, poulies...) des armoires de commande et des sécurités (freins, régulateur de vitesse ...). La révision en gaine se fait à partir du toit de cabine, en descente lente. Le technicien commande la manœuvre par le boîtier de révision. Tout au long de cette inspection, il assure nettoyages et graissages. L'essai de parachute est un contrôle de sécurité très particulier qui, selon les installations peut imposer le travail à deux et l'utilisation d'un matériel spécifique.
- L'agent peut intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante après formation (dans les immeubles construits avant 1978, les gaines et les cloisons de machineries ont pu être floquées avec des matériaux contenant de l'amiante, les portes palières des vieux ascenseurs (90% d'amiante), les garnitures de frein, et les bobines de soufflage pour éviter la formation d'arcs électriques contiennent aussi de l'amiante) dans le cadre d'activités autres que la démolition, le retrait et l'encapsulage ayant pour but le traitement de l'amiante en place (sous-section 3); cette activité doit être confiée à une entreprise spécialisée (→ désamianteur). Les fonds de cuvette sont souvent souillés (détritus, déjections, seringues, aiguilles abandonnées...).
- L'agent d'entretien assure également le dépannage des appareils dont il a la charge. Il intervient sur appel du client ou de l'utilisateur (télésurveillance).
- Le réparateur intervient en deuxième intention. Le plus souvent, il appartient à un service spécialisé, mais dans les petites entreprises le dépanneur effectue aussi les réparations. Ces travaux, toujours programmés nécessitent un outillage complémentaire (poste de soudure, disqueuse...) l'emploi de solvants/dégrippants/lubrifiants, et peuvent justifier un travail d'équipe avec une aide à la manutention.

Exigences

- Attention/ Vigilance
- Capacité Réflexion /Analyse
- Conduite : VUL ; PL ; Engins ; PEMP : Conduite : VUL ou deux roues

- Contact Clientèle : Contact avec la clientèle : usagers, responsable de sites, gardiens d'immeuble
- Contrainte Physique : Forte ; Moyenne : Contrainte physique : forte
- Contrainte posturale : Position Assise Prolongée ; Position Debout Prolongée ; Position Accroupie ; Position Agenouillée ; Bras en Élévation ; Cou Extension Prolongée ; Toute Posture ; Penché en Avant : Contrainte posturale : toutes positions
- Contrainte Temps Intervention : Contrainte de temps d'intervention : dépannage d'urgence, personnes bloquées dans la cabine
- Coordination/ Précision Gestuelle
- Temps réaction adapté
- Poste Sécurité
- Travail sous tension : électrique
- Esprit Sécurité
- Horaire de travail : travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire de travail : astreinte heures supplémentaires, nuit, week-end
- Mobilité physique : escaliers, descente dans la gaine d'ascenseur, toit de cabine
- Multiplicité Lieux Travail : Multiplicité des lieux de travail : dépannage d'urgence
- Sens Equilibre
- Travail Espace Restreint : Travail en espace restreint : gaine, local machinerie
- Travail en Equipe : Travail en équipe (montage)
- Travail Hauteur : Travail en hauteur (trémie d'ascenseur)
- Travail seul : (maintenance)
- Vision adaptée au poste : vision des couleurs relief champ visuel (câblage)

Accident du travail

- Chute Hauteur : Chute de hauteur : trémie, échelle, trappe
- Port manuel de charge : outillage, gueuse (essai en charge), moteur treuil, porte ascenseur
- Chute Objet : Chute d'objet : contrepoids, cabine
- Contact électrique : Contact avec conducteur sous tension : baladeuse électrique, réseau distribution locaux techniques
- Projection particulaire
- Chute de plain-pied, surface glissante : Chute de plain-pied : encombrement, dénivellation (escalier, gaine), surface glissante
- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier : VUL, deux roues, dépannage
- Emploi de machine dangereuse : la cabine, les contrepoids, les câbles
- Déplacement en ouvrage étroit : heurt structure
- Travail Espace Confiné : Travail en espace confiné : en fond cuvette
- Contact avec agent biologique : (tétanos, leptospirose...)
- Contact avec animal/rongeur/insecte : morsure, piqûre et souillure par déjection animale

- Travaux rayonnement non ionisant : soudage, ultraviolet (coup d'arc)
- Violences physiques : Violence physique: contact public

Nuisances

- Bruit - Voir la fiche
- Hypersollicitation des membres : TMS
- Manutentions et postures : Manutention manuelle de charges - Voir la fiche
- Biologiques (Risques) : Agents biologiques : hépatite B, leptospirose, VIH (fonds de gaines, rongeurs, aiguille de seringue usagée) - Voir la fiche
- Hydrocarbures aliphatiques : Solvants organiques, solvants aliphatiques
- Huiles minérales : lubrifiant/graisse - Voir la fiche
- Amiante : Poussière fibre minérale naturelle : amiante (maintenance des vieux ascenseurs) - Voir la fiche
- Procédé de soudage : Procédés de soudage : soudage à l'arc pour les réparations
- Rayonnement non ionisant ultraviolet : Rayonnement non ionisant : ultraviolet - Voir la fiche
- Vibrations main-bras : Vibrations mains bras: SMR si valeurs d'exposition journalière rapportée à une période de référence de 8h: si vibrations transmises aux mains et aux bras supérieures à 2,5 m/s² - Voir la fiche

Maladies professionnelles

- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57]
"Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes [69]
"Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse [36]
"Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol, par le pentachlorophénol, et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile [14] "Tableau MP INRS
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : dermatoses, (intoxications) [84]
- Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif [79] "Tableau MP INRS
- Périonyxis onyxis : atteinte des doigts et des orteils [77] "Tableau MP INRS
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante [30]

"Tableau MP INRS

- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante [30bis]

"Tableau MP INRS

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mots-clés

AMIANTE, ASCENSEUR, ASCENSORISTE, COACTIVITE, CONFINEMENT, HUILE MINERALE, MAINTENANCE, MANUTENTION, MONTEUR ASCENSEUR, POSTURE, RISQUE BIOLOGIQUE, SOLVANT, TEMPS DE TRAVAIL, TMS, TRAVAIL ISOLE, VIBRATION